

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du jeudi 25 juin 2026 19:00 à Mairie

Quorum : 6

Membres présents :

Jean-René CHEVALLIER , Jocelyne BILLONNET , Fabrice GAUTHIER, Martine PETIT, Armando PEREIRA, Marie-Christine PEREIRA-LEBLANC, Christian LAVENIR , Marie-Agnès FUZY, Alexis JONDOT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Christian GAYRAL (donne pouvoir à : Jocelyne BILLONNET)

Membres Absents :

Lucie JACQUET

Président de séance : Jean-René CHEVALLIER

Secrétaire de séance : Marie-Christine PEREIRA-LEBLANC

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Approbation du PV du 8 juin 2026	Monsieur le Maire
2	Vote du Compte Financier Unique 2025	Monsieur le Maire
3	Affectation des résultats 2025	Monsieur le Maire
4	Désignation des représentants auprès de la Fédération des Sites Clunisiens	Monsieur le Maire
5	Questions diverses	

Détails des projets / délibérations :

Vote du Compte Financier Unique 2025

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le conseil administratif ou compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

En cas de changement de maire suite aux élections et que l'ancien maire est toujours conseiller municipal, ce sera à ce dernier de quitter la salle lors du vote du fait de sa qualité d'ordonnateur du budget examiné. Le maire nouvellement élu pourra quant à lui rester dans la salle, présider la séance, débattre et prendre part au vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir Monsieur Jean- René CHEVALLIER Président de séance pour l'approbation du CFU 2025.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis s'est exécuté du 1er janvier 2025 au 10 mars 2026 pour les opérations des sections d'investissement et de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement :

Dépenses	
Prévu	1 476 184,91 €
Réalisé	610 342,97 €
RAR	400 000,00 €
Recettes	
Prévu	1 476 184,91 €
Réalisé	522 918,75 €
RAR	412 759,00 €

Fonctionnement :

Dépenses	
Prévu	447 444,05 €
Réalisé	269 865,13 €
RAR	0 €
Recettes	
Prévu	447 444,05 €
Réalisé	462 749,31 €
RAR	0 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	-87 424,22 €
Fonctionnement :	192 884,18 €
Résultat global :	105 459,96 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire :

APPROUVE le compte financier unique de 2025

Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 1 voix

N'ont pas pris part au vote :

Absents lors du vote : 1

Affectation des résultats 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-René CHEVALLIER, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	24 603,87 €
- un excédent reporté de :	217 488,05 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	192 884,18 €
- un déficit d'investissement de :	87 424,22 €
- un excédent des restes à réaliser de :	12 759,00 €
Soit un besoin de financement de :	74 665,22 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	192 884,18 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	74 665,22 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	118 218,96 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	87 424,22 €

Adopté à l'unanimité

Pour : 10 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Désignation des représentants auprès de la Fédération des Sites Clunisiens

Considérant qu'il appartient à chaque commune membre de procéder à la désignation de son représentant auprès de la Fédération des Sites Clunisiens,

Considérant que ce représentant est obligatoirement un conseiller municipal,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de désigner pour représenter la commune auprès de la Fédération des Sites Clunisiens :

- Délégué titulaire : Christian GAYRAL
- Délégué suppléant : Jean-René CHEVALLIER

Adopté à l'unanimité

Pour : 10 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Questions diverses abordées :

-Recensement de la population en 2027

Il nous faut recruter 2 personnes :un coordonnateur (qui pourrait être la secrétaire de mairie),ainsi qu' un agent de recensement

Les dates retenues sont du 21 janvier 2027 au 21 février 2027 pour un défraiement d environ 1000e brut

Il nous faut d ores et déjà lancer un appel parmi la population ce qui pourrait se faire sur panneau Pocket entres autres

-Communication

Le site web est en voie de remaniement : Anne Chevallier et Alexandre Mazuir ,notre webmaster y ont beaucoup travaillé ,ainsi que Christian Gayral et Lucie Jacquet

L'objectif est de le mettre en ligne fin juin 2026

A. Mazuir viendra nous le présenter ,il faudra travailler sur le cahier des charges et peut être former des membres du conseil ainsi que la secrétaire de mairie a son utilisation et mise a jour

La commission Communication devra se réunir et travailler sur les outils de communication divers

La question de la réunion publique se représente

-Pétition déposée par les habitants du quartier de la ville

Appel d un habitants des Perrieres ou la grogne monte face a la poussière occasionnée par les passages de tracteurs

-Point Sirtom : les choses avancent avec la commission qui s'est déjà réunie
Une enquête est en cours auprès de certains quartiers afin d'améliorer le service de ramassage des ordures ,ainsi qu'une incitation et éducation au tri sélectif

-Ouverture de la nouvelle mairie :il est encore difficile de prévoir la date de remise des clés car il existe toujours des freins légaux et financiers concernant la partie bibliothèque pour laquelle la phase de travaux n'aurait pas dû être commencée .Un ordre de service de régularisation a donc dû être envoyé à l'architecte et aux artisans afin que ces derniers puissent être payés pour leurs interventions

-Souhait de monsieur Lapalus ,donateur , d'y voir apposer une plaque "Maison Lapalus "
Aucune décision n'est prise

-On évoque les assurances des biens communaux ,qui par ailleurs seront à recenser

-Une demande de bateau sur trottoir a été déposée en mairie pour le bâtiment intitulé "salle de bal " Il faut de toute façon attendre que l'ouverture soit faite et préparée

-Deux mariages sont prévus cet été

-Panneau lumineux cout prévisionnel 2700 € par trimestre .Les prélèvements ont été bloqués , il y aura peut-être possibilité de récupérer le premier trimestre versé .Nous avons eu réponse et confirmation qu'il était interdit d'en installer un dans notre petite commune

-Vente de biens communaux .Une demande a été déposée en mairie concernant une parcelle des Varennes

La question sera amenée au vote lors d'un conseil ultérieur

Entretien et avenir de la maison "Doudou ",ancienne école de filles de Mazille

Evocation des droits de préemption

-Evocation suite à la réunion des maires de l'obligation pour Mazille de passer en PLU en 2027 (Carte communale à Mazille)

Les permis de construire sont déjà instruits par la Com Com

-Canicule :Une liste des personnes vulnérables a été établie ,dans un premier temps sur les listes électorales pour les personnes au-delà de 70 ans ,elle a été retravaillée par JR Chevallier , J Billonnet et MC Pereira .Celle-ci demande d'ailleurs à être encore affinée .Lors de ces épisodes de canicule et de risque pour la santé ,il appartient à chacun de se soucier de ses voisins ,notamment les plus vulnérables (définition de la vulnérabilité ?)

-On termine par la lecture du cahier de doléances ,mis au service des Mazillons pour les diverses réclamations (passage en mairie ,appels téléphoniques et mails)

Fin de la séance à 22 h 50

Le Secrétaire de séance,
Marie-Christine PEREIRA-LEBLANC

Fait à Mazille,
Le 29/06/2026 ,
Le Maire